

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le gouvernement fédéral a autorisé la construction d'un aérodrome à Neuville malgré l'opposition de la communauté;

QU'elle souligne l'opposition des milieux sociaux, politiques, citoyens, économiques et agricoles aux projets d'aérodromes à Mascouche et à Saint-Cuthbert;

QU'elle rappelle la motion adoptée le 8 juin 2016 qui demande au gouvernement fédéral de prendre un arrêté ministériel pour interdire l'aménagement d'un aérodrome à Saint-Cuthbert;

QU'elle demande au gouvernement d'entreprendre des démarches urgentes auprès du ministre fédéral des Transports afin qu'il rende l'approbation des projets d'aérodromes conditionnelle au respect des lois québécoises, aux règlements municipaux et à l'acceptabilité sociale;

QU'elle demande au gouvernement fédéral d'accepter l'offre du Québec de mettre sur pied un comité de travail sur l'aménagement du territoire pour trouver des solutions visant à ce que les décisions affectant les citoyens tiennent compte des plans d'aménagement locaux, des règlements municipaux et de l'acceptabilité sociale, tout en respectant les lois québécoises.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 9 FÉVRIER 2017.

Québec, ce dixième jour de février 2017

MICHEL BONSAINT

Secrétaire général de l'Assemblée nationale

